

La Résonance syndicale

STTCISSS

EN NÉGO !!!!!!!!!!!!!

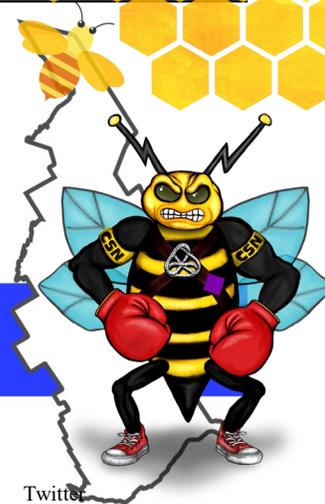
LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accue@sttcissl.org Facebook

Twitter



RENCONTRES D'INFORMATION

POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE
#JUSTE\$ALAIRES

MARDI 16 JANVIER



Rencontres d'information pour tout vous expliquer!

Récemment, la FSSS-CSN est parvenue à une entente avec le Conseil du trésor pour le règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel de bureau et de l'administration. C'est une victoire syndicale pour une juste reconnaissance de la valeur du travail de près de 40 000 travailleuses et travailleurs.

Afin de vous présenter le fruit d'une lutte de 13 années, votre équipe syndicale et votre comité Condition féminine vous invite à une rencontre d'information ce mardi 16 janvier. Carole Duperré, représentante de la catégorie 3 à la FSSS-CSN et res-

ponsable du dossier de l'équité, sera présente pour vous expliquer les gains et répondre à vos questions.

Pour favoriser la plus grande participation possible, nous vous offrons de vous joindre à nous sur Zoom ou en présentiel au 245, Curé-Majeau à Joliette (salle B119), soit à 12h00, soit à 18h00. Veuillez noter qu'un événement 5 à 7 avec repas fourni se tiendra dès 17h afin de souligner les nombreux efforts déployés dans la mobilisation pour un #JusteSalaire.

Pour assister en PRÉSENTIEL, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant ici! Maximum 50 places! Faites vite! Le lien sera bloqué lorsqu'il n'y aura plus de place!

Pour participer en format **ZOOM**, veuillez remplir le formulaire d'inscription en cliquant sur la page horaire qui vous convient le mieux :

► [16 janvier \(12h00\)](#)

► [16 janvier \(18h00\)](#)

Au plaisir de vous y voir en grand nombre! Solidairement,

Simon Deschênes,
Président du STTCISSS de Lanaudière-CSN

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob

Hélène Melançon;

Sonia Senez;

Jennifer Camirand;

Andréanne Bastien,

Votre comité Condition féminine

Voici les titres d'emploi concernés : ► **Agente administrative classe 1-2-3-4** ► **Acheteuse**
► **Secrétaire juridique** ► **Secrétaire médicale** ► **Adjointe à la direction**
► **Adjointe à l'enseignement universitaire** ► **Spécialiste en procédés administratifs**

L'ACTUALITÉ SYNDICALE

STTCISSS

LANAUDIÈRE

8 JANVIER

Dans l'Actualité syndicale, on vous parle de l'entente de principe du [#frontcommun](#) et de la consultation des membres à venir. Au bout du compte, [c'est vous qui en assemblée] décidez] si cette entente est acceptable ou non. [Cliquez ici pour voir la capsule!](#)

Simon Deschênes,
Président du STTCISSS
de Lanaudière-CSN



Voici la 3^{ème} partie de notre traditionnel Bye Bye Syndical, une rétrospective des moments marquants de la dernière année de nos travailleuses et travailleurs! Dans cette capsule, on discute de l'action *STOP à l'Omerta* pour la St-Valentin, du Mois de la Condition féminine (mars) et de la campagne pour l'équité salariale!

[Cliquez ici pour la regarder!](#)
Votre équipe Info-Mob



ATTENTION :

C'EST L'HIVER!

Tempêtes, chutes, glissades...
Prévention!

Y avez-vous pensé? En dehors de l'exceptionnel sentiment qui s'empare de nous en mettant le pied dehors dans un pied de neige, de l'igloo de neige mouillée et lourde qui recouvre désormais votre voiture et des déneigeuses qui ont savamment bloqué votre entrée de stationnement, il ne faut pas oublier de **modifier notre comportement au travail en période hivernale!**

Sachez que l'employeur a plusieurs idées là-dessus et que ça vaut le coup d'œil. C'est pourquoi je vous invite à consulter [cette note de service sur la tempête](#) et [celle-ci qui vise à prévenir les chutes en dispensant de judicieux conseils!](#)

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



DÉCRÈTS COVID Legault et Dubé coupables!

Dans une décision tranchante et sans équivoque, le TAT (Tribunal administratif du travail) a donné raison aux syndicats (dont notre FSSS-CSN) contre les décrets pandémiques et des mesures COVID discriminatoires imposées par le ministre Dubé en condamnant le gouvernement caquiste à 315 000\$ d'amende pour entrave aux activités syndicales et pour négociation de mauvaise foi. [Lisez l'ensemble du communiqué en cliquant ici!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



POSTULER

AFFICHAGE(S) DE POSTES EN COURS

🔊 Catégorie 2 🔊

du 3 au 17 janvier

SECTION

RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 28 janvier pour l'horaire du 24 mars au 20 avril. À la hausse, toujours possible.

Demandes horaires : avant le 2 février pour les périodes allant du 25 février au 23 mars 2024.

Prochains fériés à demander : Vendredi Saint, 29 mars 2024 (F-10) et Lundi de Pâques, 1^{er} avril 2024 (F-11). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 1^{er} mars.

Envie de bien débuter l'année?

BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

[Programme d'aide aux employés:](#)

1 855 612-2998

✦ RAPPEL FÉRIÉS ✦

Chaque édition de votre journal syndical inclut dans sa section RAPPEL la date de prise du prochain férié de même que la date pour les demandes de préférence.

En tout temps, sachez que vous pouvez aussi consulter [le calendrier complet des fériés en cliquant ici.](#)

Nous vous invitons à le télécharger dans votre téléphone ou votre ordinateur afin de toujours l'avoir à la main en cas de questionnement.

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

RAPPEL

CHÈQUES DU FONDS DE GRÈVE LOCAL ET CSN

ATTENTION : calendrier modifié!

Chers(ères) camarades, nous tenons à rassurer nos membres que la distribution du 2^{ème} chèque du fonds de grève se fera sous peu. Nous recevrons les chèques produits dès début janvier. Vous trouverez ici le calendrier de distribution que nous avons établi en fonction des délais qui nous sont imposés.

Ce 2^{ème} chèque comprendra les montants prévus pour la grève du 8 au 14 décembre dernier ainsi que les ajustements pour celles et ceux qui, après validation auprès de notre service à la clientèle n'avaient pas obtenu le bon montant sur leur 1^{er} chèque.

La distribution se fera en mains propres. Afin de faciliter la distribution, il vous sera possible de récupérer les chèques de vos collègues qui ne pourraient se déplacer. Cela dit, les personnes qui récupéreront des chèques pour d'autres collègues seront responsables de les remettre et compléteront un avis à cet effet. Vous aurez besoin du nom complet et du numéro de matricule des personnes à qui vous les amènerez.

Notre équipe de distribution apportera l'ensemble des chèques dans chacune des installations visitées (**sauf exceptions en vert**). Vous pourrez donc vous présenter à n'importe quel des endroits suggérés ici-bas, peu importe votre port d'attache. Celles et ceux qui n'ont toujours pas récupéré le 1^{er} chèque pourront le faire du même coup.

CALENDRIER DE DISTRIBUTION DES CHÈQUES DU FONDS DE GRÈVE

Vendredi 12 janvier

CHSLD L'Assomption (bureau syndical) : 7h30 à 11h00
CHSLD Deux-Rives (bureau syndical) : 12h30-15h30

Lundi 15 janvier

CLSC Lamater (Salle de repos sous-sol) : 8h30 à 16h30

CHSLD Brassard (seulement pour les membres du CHSLD/CLSC) : 9h00 à 17h00

Mardi 16 janvier

245 Curé-Majeau (Bureau syndical) : 8h30 à 16h00

Mercredi 17 janvier

245 Curé-Majeau (Bureau syndical) : 8h00 à 10h00

CLSC Berthierville : 11h00 à 12h30

CHSLD Alph.-Rondeau (Cafétéria) : 13h30 à 15h30

Jeudi 18 janvier

CMV Claude-David (Bureau syndical) : 7h00 à 16h00

Vendredi 19 janvier

CHSLD St-Liguori (Salle de repos au sous-sol) : 7h30 à 8h30

CHSL St-Jacques (Salle de repos) : 9h00 à 10h00

CHSLD/CLSC St-Jean-de-Matha (Entrée principale du CHSLD) : 11h00 à 13h30

CHSLD St-Gabriel (Salle de repos) : 14h00 à 15h30

EXPLICATIONS SUR LE CALCUL DES PRESTATIONS

Il faut comprendre que ce montant représente environ 70% du salaire perdu, soit environ l'équivalent de 100% de votre salaire brut, tel qu'expliqué lors de l'assemblée, le tout afin que cette somme soit non imposable. Bien sûr, cette somme ne remplace pas votre *salaire*, il s'agit d'une prestation versée pour compenser les pertes subies durant la grève.

Toujours comme mentionné lors de l'assemblée, les membres qui ont des échelons dans leurs titres d'emploi seront payés selon le taux horaire moyen. Exemple :

Agente administrative classe 3

Une agente administrative classe 3 se situe dans une échelle salariale à cinq échelons. Nous utilisons le taux horaire moyen, donc le 3^e échelon, soit un taux horaire de 22.60\$.

Si l'agente administrative fait 2h06 minutes de temps de piquetage les 6-21-22-23 novembre, voici le calcul :
 $22.60\$ / \text{par } 60 \text{ minutes} \times 126 \text{ minutes} (2h06) = 47.46\$ \times 4 \text{ journées} = 189.84\$ - 30\% = 132.89\$.$

Ce sont les mêmes calculs pour tous les autres titres d'emploi. Si vous souhaitez connaître le taux horaire moyen de votre titre d'emploi, vous pouvez consulter le site internet du CPNSSS (<https://cpnsss.gouv.qc.ca/titres-demploi-et-salaires>) dans l'onglet nomenclature.

Nous tenons à souligner à nouveau la grande fierté que nous avons d'être en mesure d'offrir à nos membres un tel fonds de grève. En effet, peu de syndicats actuellement en grève ont la chance de soutenir financièrement leurs membres à la hauteur que nous le faisons au STT du CISSS de Lanaudière-CSN.

Pour toute question en lien avec le montant de votre chèque, veuillez communiquer avec notre service clientèle en écrivant à

tresorerie@sttcissl.org

ou laissez-nous un message sur la boîte vocale en composant le **450-759-8222 poste 5188**.

Solidarité camarades,

Danny Payette,
Trésorier





ACTIONS RÉGIONALES
et présentations du **DOSSIER NOIR**
3e édition
17 janvier 2024
A Joliette!



Rendez-vous au
Carrefour des organismes
144 rue St-Joseph

- 11hr Conférence de presse, du FRAPRU
Mise au point de la situation du logement avec les données locales, et présentation du Dossier noir!
Départ de Joliette en autobus
- 13hr Manifestation au bureau de Legault



Réservez vos places dans l'autobus: (450) 394-1778



La semaine passée, on vous parlait un peu du PL-31, le projet de loi modifiant les dispositions législatives en matière d'habitation. En *principe* et via sa présentation en entrevue dans les médias par la ministre Duranceau, il vise à s'attaquer à la crise du logement. Par contre, force est de croire que la ministre s'y prend très **maladroitement**, si c'est son but et **insidieusement** si elle vise plutôt la consolidation des droits des propriétaires. Certains se souviendront peut-être avoir entendu parler que la **cession de bail**, outil important des locataires pour éviter les augmentations de loyer sera désormais très facile à refuser par les propriétaires. M^{me} Duranceau va même jusqu'à déclarer que le locataire qui veut faire ça, qu'il investisse en immobi-

lier!. Selon Statistiques Canada, 25% des Québécois consacrent plus de 30% de leurs revenus à leur logement et 40% déclarent être à 200\$ ou moins de ne pas arriver dans leur argent. D'un côté, la valeur moyenne des logements propriétaires québécois est de 376 800\$ et de l'autre, la moyenne du parc immobilier possédé par les **ministres** propriétaires de la CAQ s'élève à 1,6 millions \$. On voit bien que la CAQ travaille toujours plus fort pour le 1%! Ainsi, des organismes ont mis sur pied l'*Action Logement Lanaudière*, qui se déroulera en 2 volets (voir ci-haut pour les détails). En après-midi, rendez-vous au bureau de Legault!

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

La CAQ met 2500 aînés à la rue

2500. C'est le nombre terrifiant d'aînés jetés à la rue après la fermeture de leur RPA, résidence privée pour aînés en 2023! Une statistique à la hausse sous le règne de la CAQ, dont les politiques favorisent les riches propriétaires immobiliers aux dépens des plus vulnérables. Au total, 88 RPA ont fermé dans l'indiffé-

rence la plus totale de la CAQ et de sa ministre Duranceau. Une autre raison de lutter pour moins de privé et plus de place au public!

L'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AORP) dénonce ici l'urgence!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



Ce matin, Christian Dubé parlait en entrevue du comité de transition vers l'Agence Santé Québec. Il était visiblement émoustillé par les candidatures pour le poste de PDG. À qui la chance de se faire adouber par le ministre Dubé comme premier TOP GUN de la santé au Québec?

Dubé et Legault, fidèles à leurs origines du milieu des affaires, à les écouter, tiennent à ce que le RSSS devienne une *business* privée! La CAQ privilégie toujours le bien privé au bien commun. C'est toujours la même histoire avec les derniers gouvernements, on s'entête à prétendre que le privé est supérieur au public! Pas de débat public, pas d'études, *awaye* tes top guns, on va arranger ça nous *aut*!

D'ailleurs, c'est hilarant d'entendre le ministre Dubé admettre dans cette entrevue qu'il y a un problème d'horaires dans la première ligne, *tsé*, celle que François Legault a mis en place pour désengorger les urgences? Les **GMF**, bien oui, Dubé a admis que les horaires seraient certainement à revoir, parce que même s'il se cache derrière des données saisonnières, il y a un réel problème d'accessibilité aux médecins de famille au Québec. Et ce n'est certainement pas en mettant en place un TOP GUN du privé comme PDG de Santé Québec qu'on va le régler, surtout en payant 543 000 \$ pour le rémunérer! Dans les faits, il s'agit du 3^{ème} poste de société publique le mieux rémunéré au Québec, le tout pour faire un travail que le ministre de la santé et son équipe devraient déjà faire eux-mêmes.

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

PL-15 : LES ENJEUX ACTUELS EN SANTÉ

Votre FSSS a donné beaucoup d'information sur le PL15 au cours des derniers mois. Entre autres, lors d'un Mardi d'Action Politique, elle a invité Damien Contandriopoulos, professeur universitaire à l'École des sciences infirmières, et Isabelle Leblanc, médecin de famille présidente de Médecins Québécois pour un Régime Public, à en discuter.

Pas le temps de niaiser, ils faut se mettre en situation d'urgence.

- Damien Contandriopoulos

Le vieillissement de la population est bien documenté et prévisible. Le gouvernement aurait dû anticiper les besoins! Au lieu de ça, le réseau a subi l'austérité et d'importantes sommes ont été détournées vers les coûteuses entreprises médicales privées. **Un investissement massif**

sur les urgences! Selon M. Contandriopoulos, *le réseau n'a actuellement pas la capacité d'absorber une autre grande réforme qui demandera beaucoup d'énergie et au moins 2 à 3 ans d'implantation.* Le PL-15 vient du fait que ça va mal dans le réseau. Dubé refuse de blâmer son MSSS, la CAQ, les pratiques de gestion ni l'austérité pour les ratés du système de santé. C'est bien plus facile de rejeter la faute sur la structure et les syndicats que de prendre **une bonne dose d'autocritique!** Trop difficile d'avouer que le gouvernement a fermé les yeux sur ce qui s'en vient depuis 20 ans, de justifier n'avoir rien fait pour s'y préparer. Au lieu de ça, on propose plus de privé en tournant autour du pot et en se défendant de vouloir privatiser. Au lieu de s'**éver-**

et finalement, on regroupe tout ça sous l'Agence Santé Québec en prétendant que mettre tout ça sous la férule d'un TOP GUN réglera les lacunes du réseau public. Le hic, c'est qu'on a perdu de vue qu'un système public se gère différemment du privé. **La mission du RSSS, c'est de donner des services et des soins, pas de faire de l'argent.** Le PL-15 ne fait pas de la *décentralisation* comme prétend Dubé : il fait plutôt de la *déconcentration*. Ce **mammoth législatif** s'est imposé sans consultation avant et pendant et s'est décliné en manque flagrant de démocratie par le biais d'un **bâillon**.

Pour la D^{re} Leblanc, si on veut assurer un accès **équitable** aux soins, nous avons besoin d'un régime public universel et gratuit. Notre système public fonctionne, mais il faut en prendre soin! Il faut **investir davantage en 1^{ère} ligne (CLSC)**. Chaque dollar qu'on y investit fait sauver 5 à 10 dollars au secteur hospitalier. La D^{re} Leblanc dit qu'il faudrait des hôpitaux de convalescence et que la privatisation **n'est pas la solution** en raison du vase communicant entre les employés des établissements publics et privés. Elle mentionne de surcroît que le **privé veut que tout aille très vite et sélectionne les patients** avec des atteintes moins importantes que les cas plus urgents et lourds. De nombreuses études de l'IRIS démontrent que les soins coûtent plus cher au privé en raison des marges de profit. Une partie de cet argent en surplus pourrait être utilisée pour les travailleurs.

La perte d'expertise au public au profit du privé provoque un financement moins important du premier et une dépendance au dernier. Les coûts risquent d'être au-delà de la capacité de payer de la majorité des Québécois!

[Cliquez ici pour lire l'ensemble du communiqué!](#)

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



CE QUE LE
MINISTRE
VEUX VS

CE QU'IL FAIT CROIRE:
TOUT VA TRÈS BIEN...

- Un peu de contexte sur la situation actuelle



dans les CLSC et les soins à domicile aurait soulagé de façon durable la pression sur nos coûteux centres d'hébergement. Au lieu de ça, il a plutôt investi dans ces derniers, négligeant énormément les premiers.

Le gouvernement ne peut pas se sauver de ses responsabilités. Avec la pandémie, on peut dire qu'il aurait dû prendre de l'expérience et développer une certaine compétence en matière de gestion du RSSS. Au lieu de ça, nous avons pour la période des Fêtes 1000 patients de plus que l'année précédente qui doivent consulter dans les urgences, preuve que le GAP et la première ligne (gérée par le privé) ne sont définitivement pas à la hauteur pour diminuer la pression

tuer à tout contrôler, le gouvernement gagnerait à écarter son idée de TOP GUNS et à mettre au sommet des **gens qui sont déjà sur le terrain**, qui se servent de leurs yeux et de leurs oreilles, qui sont au fait de la réalité quotidienne sur le plancher. Il faut en fait donner davantage d'autonomie et de pouvoir aux travailleurs, aux acteurs du communautaire, aux syndicats et aux chercheurs. Pour Isabelle Leblanc, on assiste à rien de moins que des *réformes dans le temps* : les CLSC sont définancés, le virage ambulatoire envoyait tout en soins à domicile sans que les investissements viennent avec. Les établissements de santé publics sont regroupés en CSSS, ceux-ci sont regroupés en CI(U)SSS